**LES VENDREDIS DE L’ARDESS 2024**

L’objectif de ces journées est de fournir aux directeurs des outils qui leur permettent d’appréhender les situations techniques, auxquelles ils sont confrontés, avec pertinence et efficacité. L’approche est donc à la fois concrète, diversifiée et actualisée. Elle est centrée sur l’actualité dans plusieurs domaines de compétence de la fonction de direction dont la gestion financière et le droit du travail. Afin de favoriser les échanges, nous limitons les groupes à 30 personnes. **De plus, grâce à un partenariat avec nos organismes de formation adhérents** certifiés Qualiopi**, ces actions proposées à un tarif très avantageux sont prises en charge par les OPCO.**

Depuis 2012, les Vendredis sont aussi ouverts au(x) proche(s) collaborateur(s) *(comptable, chef de service, …)* des directeurs *(devant cependant payer aussi la journée de formation)*. **Toutefois, il sera impératif que la ou les personnes soi(en)t accompagnée(s) par leur directeur**. Par ailleurs, la [**Charte de Coopération**](http://ardess.com/images/files/Charte%20de%20coop%C3%A9ration%20ARDESS%20ADC%202015.pdf) signée avec l'ADC et la [**Charte de Coopération**](https://ardess.com/images/files/Charte_de_coop%C3%A9ration_ARDESS-GRDEI_sign%C3%A9e_2020.pdf) signée avec le GRDEI **permettent à leurs membres d'y participer**.

En 2024, deux choix sont possibles ; la formule des « Vendredis de l’ARDESS » avec trois journées de formation pour 585€ *(soit 195€/session)* ou une journée de formation à 230€. Ces offres s'adressent uniquement aux adhérents ARDESS au titre de la formation permanente.

A noter également la mise en place d'un tarif réduit destiné aux personnes en formation de direction *(CAFDES, Master)* non-salariées, aux directeurs en recherche d'emploi et aux directeurs retraités ***(sous réserve de justificatifs)***. Le même principe s’applique avec une formule pour les trois journées de formation pour 120€, incluant 30€ de frais d'adhésion à l'ARDESS *(soit 30€/session)* ou une journée de formation à 50€.

|  |
| --- |
| **Coût et informations de la formation :** |
| **Lieu de la formation :** Occitanie *(Montpellier/Béziers)* et visioconférence *(sur demande en amont)*. |
| **Horaires des journées :** 09h00 – 17h00 *(soit 7h00 de formation par journée).* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Formule trois journées de formation*****(repas inclus)*** | **585€** *(au lieu de 690€)* |
| **Une journée de formation au choix*****(repas inclus)*** | **230€** |
| **Formule journées de formation au tarif réduit\*** ***(repas inclus)***  | **120€****90€** *(de participation)* **+ 30€** *(frais d’adhésion)* |
| **Une journée de formation au tarif réduit\******(repas inclus)*** | **50€****+ 30€** *(frais d’adhésion)* |

*\*(Voir conditions ci-dessus)*

*Dès la réception de votre inscription une convention de formation vous sera transmise, ainsi que la facture.*

**1er Vendredi : « Actualité du Droit Social »
Vendredi 22 Mars 2024 de 09h00 à 17h00 à Montpellier**

**DITEP Bourneville** *(120 Rue du Mas de Prunet - 34070 Montpellier)*

Intervention animée par **Maître Camille DE BAILLEUL**, avocate spécialisée en droit social du cabinet CORHT Avocats.

# Objectifs : A partir de l’analyse de l’actualité législative, réglementaire conventionnelle et jurisprudentielle, permettre une acquisition régulière des connaissances permettant aux participants de tenir à niveau leur compétence en matière de droit du travail et de la protection sociale et d’en tirer les conséquences pratiques de gestion des relations du travail dans l’entreprise.

## Programme :

1. **ACTUALITE LEGISLATIVE, REGLEMENTAIRE ET CONVENTIONNELLE**
* Loi sur le partage de la valeur – loi du 29 novembre 2023
* Réforme des retraites
* Rappel loi 2 août 2021 : suivi état de santé salariés multiemployeur
* La réintégration des salariés non vaccinés
* Loi marché du travail : Le retour de l’expérimentation du CDD multiremplacement
* Décret du 3 novembre 2023 sur les nouvelles obligations d’informations : penser à revoir ses trames de contrat
* Point sur la CCUE et les textes conventionnels
* Mises à jour du BOSS : Eléments à retenir



1. **ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE : listes de thèmes**
* **Le contrat de travail**
	+ Modification du contrat de travail
	+ Le droit à la preuve
* **La durée du travail**
	+ Limites à la durée du travail
	+ Le temps partiel
	+ Forfaits jours
	+ Temps hors temps de travail effectif
* **L’exécution du contrat de travail**
	+ Les congés payés : point sur un revirement
	+ La discipline
	+ La rémunération
	+ Harcèlement moral
* **L’état de santé du salarié :**
	+ Point sur l’inaptitude
	+ Contestation des avis du médecin du travail
* **La rupture du contrat de travail**
	+ A l’initiative de l’employeur
	+ A l’initiative du salarié
	+ La rupture conventionnelle
* **Les représentants du personnel**
	+ Fonctionnement du CSE
	+ La protection du représentant du personnel
* **Les normes collectives**
	+ Conséquences de l’inopposabilité d’un accord
	+ Usages
* **La jurisprudence rendue spécifiquement dans le secteur**

**2ème Vendredi : « Actualité Comptable, Budgétaire et Financière »**

**Vendredi 27 Septembre 2024 de 09h00 à 17h00 à Montpellier**

**DITEP Bourneville** *(120 Rue du Mas de Prunet - 34070 Montpellier)*

Intervention animée par **Marc CLOUVEL**, expert-comptable d’AXIOME Associés.

**Objectifs :** A l’issue de cette formation, les participants disposeront de la connaissance des nouveaux textes réglementaires et de l’ensemble des éléments leur permettant de répondre aux nouvelles obligations comptables, budgétaires et financières des établissements du secteur social et médico-social.

## (Programme à venir)

**3ème Vendredi : Actualité Règlementaire « DUI et le 8positionnement éthique des acteurs »
Vendredi 22 Novembre 2024 de 09h00 à 17h00 à Béziers**

**MECS Jean Gailhac** *(*38 boulevard d'Angleterre - 34500 Béziers*)*

Intervention animée par :

* **Philippe PASSIS,***Directeur de Ressourcial expert ANAP Numérique en Santé et ex DSI dans les secteurs du médico-social ou des collectivités territoriales, directeur de projet dans le secteur des services et éditeur de DPI, titulaire d’un Master MIAGE et du Certificat de compétences RGPD et DPO de la CNIL,*
* **Christian VIALLON,***Président du conseil de surveillance de Ressourcial, Docteur en sciences de l’information et de la communication, membre du Comité d’instruction des signalements de la plateforme d’éthicovigilance du numérique en santé*

**Objectifs :** A l’issue de cette formation, les participants disposeront de pistes et solutions dans leur management de direction ainsi que de l’ensemble des éléments leur permettant de répondre aux nouvelles obligations des établissements du secteur social et médico-social.

## Programme :

MATIN :

**« Le secteur social et médico-social au cœur de la transformation numérique »**

* Le Ségur du numérique en santé.
* Mettre en place ou moderniser le DUI comment faire ?
* Les retours d'expériences des participants et débat.

APRES-MIDI :

**« Intégrer l'éthique du numérique en santé »**

* Qu’est-ce que l’éthique du numérique en santé ?
* Morale, éthique, déontologie de quoi parle-t-on ?
* Traiter l'information
* Le DPO (délégué à la protection des données).
* Les retours d'expériences des participants et débat.